


MAIRIE DE LA PLAINE-SUR-MER
LOIRE-ATLANTIQUE
Arrêté n° 2022-211-RH
Objet : Arrêté de la nouvelle constitution du Comité Technique de la Mairie de La Plaine-sur-Mer.

Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et leurs établissements,
 Vu la délibération du 16 juin 2014 portant création d'un Comité technique,
 Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 et la proclamation des résultats de l'élection du 6 décembre 2018,
 Vu l'élection municipale du 15 mars 2020 et l'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,
 Vu l'arrêté de constitution du Comité Technique n° 2022-052-RH en date du 9 mars 2022,
 Considérant la démission de Madame Mathilde COUTURIER, 3^{ème} adjointe et membre suppléant des représentants de la collectivité du Comité Technique,

ARRETE
Article 1 : La nouvelle composition du Comité technique de la Mairie de La Plaine-sur-Mer s'établit comme suit :

| | Titulaires | Suppléants |
|---|---|--|
| Représentants de la collectivité | - Séverine MARCHAND, Maire | - Benoît BOULLET, 6 ^{ème} Adjoint |
| | - Danielle VINCENT, 1 ^{ère} adjointe | - Daniel BÉNARD, 2 ^{ème} adjoint |
| | - Denis DUGABELLE, 4 ^{ème} adjoint | - Claire RICHARD, Directrice générale des services |
| | Titulaires | Suppléants |
| Représentants du personnel | - Gaëlle GUIOCHET, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe | - Alexiane GAUTIER, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |
| | - Guylaine PICOT, Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe | - Manuella RICHEUX, adjoint administratif |
| | - Nicolas DAVOUST, Agent de maîtrise principal | - Fabienne CHAMMA, adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe |

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée au Représentant de l'État, au Président du Centre de Gestion de Loire Atlantique

 Fait à La Plaine sur Mer, le 19 juillet 2022
 Le Maire, Madame Séverine MARCHAND

Le Maire,



Séverine MARCHAND